

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et Etats-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVII

MONTREAL, VENDREDI 17 JANVIER, 1896

No 20

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - EDITEURS-PROPRIETAIRES.  
Chambre 401, Bâtisse "New York Life."  
Téléphone No 2547. Boite de Poste No 917  
Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00  
Canada et Etats-Unis, un an 1.50  
France et Union Postale un an (15 francs) 3.00

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit  
adresse au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de disconti-  
nuer tant que les arrérages et l'année en cours ne  
sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,  
Montréal, Canada.

### SEMAINE DU 10 JANVIER

2180 abonnés réguliers 2180

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui  
de n'importe quel autre journal de commerce  
français.

Nous avons à Québec au moins 200 abon-  
nés de plus que n'importe quel autre journal  
de commerce français ou anglais.

### A NOS ABONNÉS

A partir du 1er mai, le prix de l'abonne-  
ment sera indistinctement de \$2.00 pour  
toutes les localités autres que Montréal, et  
\$2.50 pour Montréal et ses annexes.

### Ça et là.

**Le parc et les Chars Urbains** Il y a quelques an-  
nées, un certain nom-  
bre de citoyens des plus distingués,  
eurent l'idée de créer à Montréal,  
un jardin botanique, tant pour la  
récréation que pour l'instruction  
des citoyens en général. Ils devaient  
faire les frais d'établissement et  
pourvoir aux frais d'entretien au  
moyen d'un léger prix d'entrée.  
Tout ce qu'ils demandaient à la  
ville, c'était de leur louer quatre ou  
cinq arpents de terre dans le parc  
de la montagne.

Le conseil de ville refusa de leur  
accorder ce terrain, pour la raison  
qu'il lui était défendu de distraire  
aucune partie du parc, pour la met-  
tre sous le contrôle de particuliers.  
D'aucuns prétendent que cette rai-

son n'était qu'un prétexte et que la  
véritable raison était qu'il n'y avait  
pas d'argent là-dedans pour les  
échevins.

Maintenant, voici que la compa-  
gnie des Chars Urbains demande  
qu'on lui permette de poser des  
voies dans le parc. Elle occupera  
et soustraira à l'occupation du pub-  
lic, une partie du terrain du parc.  
Donc, il doit y avoir la même im-  
possibilité de lui accorder sa de-  
mande que pour celle de l'associa-  
tion du jardin botanique. Com-  
ment se fait-il que certains échevins,  
qui se sont opposés fermement à la  
première demande, paraissent tout  
à fait disposés à accorder la seconde?

Est-ce que, contrairement à ce  
qu'il en était pour le jardin botani-  
que, il y aurait dans la seconde  
affaire de l'argent pour les éche-  
vins ?

**L'industrie des phosphates** Déjà, vers 1882 ou  
1883, on avait fait, en  
Ecosse, des expériences de fumure  
avec le phosphate pur pulvérisé, en  
comparaison avec le superphos-  
phate et ces expériences avaient  
donné de bons résultats. Mais, nous  
ne savons pour quelle raison, ces  
essais restèrent dans le domaine de  
l'expérimentation et l'emploi du  
phosphate pur ne fit aucun progrès  
sérieux.

Récemment, toutefois, la question  
fut remise à l'étude en France où la  
découverte de nouveaux gisements  
avait mis le phosphate à l'ordre du  
jour. Des expériences suivies ont  
été faites; on a étudié le phénomène  
de la décomposition de l'engrais qui  
permet aux racines de s'assimiler  
par absorption les azotes et les aci-  
des de la décomposition, pour en  
faire profiter la plante; on en est  
arrivé à la conclusion que le phos-  
phate de chaux pulvérisé a autant,  
sinon plus de vertu comme engrais  
que les superphosphates. Et la pra-  
tique ayant confirmé les résultats  
obtenus par les recherches scienti-  
fiques, nous sommes portés à croire  
que l'emploi du phosphate pur  
moulu va devenir très populaire.

Si nous nous hâtons de signaler

ce revirement de l'opinion, c'est que  
nos gisements de phosphate très  
riches en acide phosphorique, et  
d'un travail difficile pour la conver-  
sion en superphosphate, vont se  
trouver classés parmi les meilleurs  
produits pour l'emploi à l'état de  
pulvérisation. Ce qui redonnerait  
une grande valeur à nos terrains  
miniers de la Gatineau et des Lau-  
rentides.

**Le tarif et le tabac** Notre confrère, le Wis-  
consin Tobacco Reporter  
nous donne des nouvelles de ce que  
la majorité républicaine du congrès  
des Etats-Unis se propose de faire  
pour protéger les planteurs de ta-  
bac.

"Un des premiers bills déposés  
au congrès, dit-il, a pour objet de  
modifier les droits sur le tabac en  
feuilles de Sumatra. Les représen-  
tants du Connecticut, Etat où l'on  
cultive beaucoup le tabac, travail-  
lent à rétablir les anciens droits,  
qui, sans être prohibitifs, donnaient  
beaucoup plus de revenus que les  
droits actuels. Dans les majorations  
du tarif que rend nécessaire le défi-  
cit du revenu, on ne perdra pas de  
vue les intérêts des planteurs. Le  
projet déposé par M. Henry, éta-  
blit les droits comme suit: Tabac  
en feuille pour enveloppes, non éco-  
tonné, \$2.25 la livre; do écotonné,  
\$2.75; tout autre tabac en feuilles  
50c par livre, s'il a encore les côtes  
et 75c par livre si les côtes sont en-  
levées; tout autre tabac non spé-  
cifié, 50c par livre. Cigares, ciga-  
rettes et cheroots \$4.50 par livre et  
25 p.c. ad valorem.

Voilà un représentant qui com-  
prend la situation et qui connaît les  
besoins et les intérêts du peuple.  
Tant que l'on admettra le tabac en  
franchise au Canada, nos cultiva-  
teurs n'auront aucun intérêt à se  
faire planteurs.

Il est donc à désirer que notre  
gouvernement convertisse les droits  
d'accise actuels, qui ne profitent  
qu'au trésor; par des droits de  
douane qui profiteront au gouverne-  
ment, au manufacturier et au plan-  
teur.